

**MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA D'ORAN**

NIF :099831019295905

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE N° 26/2025**

**REALISATION D'UN COLLEGE B6 A HAI SABAH COMMUNE DE SIDI CHAHMI
(PROGRAMME 2022)**

Partie ferme :

Bloc pédagogique+ Administration+ Auditorium+ sanitaire + vestiaires+ locaux technique
+ chauffage + VRD+ poste transformateur + éclairage extérieur et mur de clôture

Partie Conditionnelle :

-05 logement d'astreintes

En application de l'article 82 / 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 20-09-2015 relatif à la réglementation des marchés publics et délégatin du service public, la direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran , informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres N° 26/2025 cité en haut lancé en date du 16/06/2025 sur le quotidien national **LE QUOTIDIEN D'ORAN** , et le quotidien national **EL ROUH EL RIADIA** le : 16/06/2025 en langue arabe, qu'Après séance d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières, il a été convenu ce qui suit :

Lots	ENTREPRISE	MONTANT	DELAI	OBSERVATION
REALISATION D'UN COLLEGE B6 A HAI SABAH COMMUNE DE SIDI CHAHMI (PROGRAMME 2022) EN LOT UNIQUE	KIRAD HAMID NIF :17344110039116313100	Mnt partie ferme : 265 182 639.26 DA TTC Après Correction 265 226 431.26DA TTC Mnt partie conditionnelle 32 290 548.85 DA TTC Après correction 32 493 443.85 DA TTC Mnt glob : 297 473 188.11 DA TTC Après correction 297 719 875.11 DA TTC	10 mois	Offre econiquement plus avantageuse (préqualifiée techniquement et moins disante financièrement)

Conformement de l'article 82 / 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 20-09-2015 portant réglementation des marchés publics et délégatin du service public, modifié et complété, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Oran dans les 10 jours qui suivent la publication du présent avis d'attribution dans les quotidiens nationaux ou le **BOMOP**

Conformement de l'article 82 / 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 20-09-2015 portant réglementation des marchés publics ,les entreprise sont invitées au cours des trois jours qui suivent la parution du présent avis d'attribution public à se rapprocher de la direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran afin de connaître le résultat de d'évaluation des offres techniques et financières

LE DIRECTEUR